VIAVOICE

CoRecT

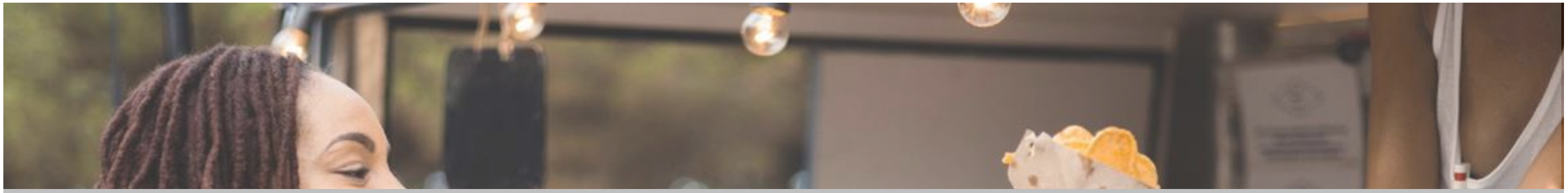

LES RESTAURATEURS ET LES COMMISSIONS DE TITRES-RESTAURANT

ENQUÊTE RÉALISÉE POUR LE COLLECTIF POUR LE RÉÉQUILIBRAGE DES COMMISSIONS TITRES-RESTAURANT

Juillet 2025

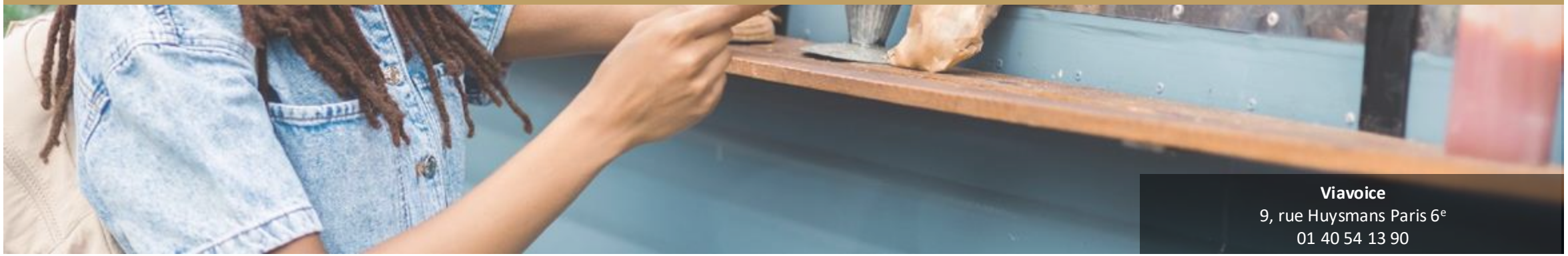

Viavoice
9, rue Huysmans Paris 6e
01 40 54 13 90

NOTE TECHNIQUE

ENQUÊTE VIAVOICE POUR LE COLLECTIF POUR LE RÉÉQUILIBRAGE DES COMMISSIONS TITRES-RESTAURANT (CoRecT)

Enquête réalisée en ligne du 15 au 16 juillet 2025 diffusée à l'ensemble **de la base de la CNTR (Commission nationale des titres-restaurant) de 184 000 commerçants français habilités à recevoir des titres-restaurants.**

1613 restaurateurs et commerçants assimilés français ont répondu

Dont :

- 864 établissements de la restauration traditionnelle
- 703 établissements de la restauration rapide
- 25 cafétérias et autres libres-services
- 21 hôtels et hébergements similaires

VIAVOICE

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les commissions titres-restaurant : une acceptation sous contraintes économiques

L'acceptation des titres-restaurant apparaît comme une pratique quasi généralisée dans le secteur, avec 93 % des restaurateurs et commerçants assimilés déclarant les accepter. Pour autant, la quasi-totalité des répondants (**99 %) estiment que les commissions prélevées par les émetteurs sont trop élevées ou plutôt élevées**. À noter également que 89% déclarent avoir **déjà refusé les titres-restaurant en raison du montant de ces commissions ou déjà envisagé de le faire**.

Des attentes de plafonnement

Dans ce contexte, 96 % des restaurateurs et commerçants assimilés interrogés estiment qu'**un plafonnement des commissions serait nécessaire**. Cette position s'accompagne d'une estimation partagée du niveau de commission acceptable pour préserver les marges tout en assurant la pérennité du dispositif : la plupart des répondants considèrent qu'un taux situé autour de 2 % constituerait un plafond raisonnable.

Une opposition aux pratiques de double commission et une attente sur la transparence tarifaire

Un point de **crispation émerge autour du cumul des commissions** : certains émetteurs additionnent des frais d'apport d'affaires à des frais de paiement par carte bancaire. Cette accumulation des frais est dénoncée : 96 % des répondants demandent une interdiction formelle de ces pratiques. Au-delà du niveau des commissions, une majorité de restaurateurs et commerçants assimilés (78%) souhaitent **davantage de transparence tarifaire**, exprimant le souhait de pouvoir sélectionner les émetteurs avec lesquels ils contractualisent en fonction des tarifs pratiqués.

Niveau d’acceptation des titres-restaurant

Actuellement, acceptez-vous les titres-restaurant (TR) ?

Base : ensemble (1613 personnes)

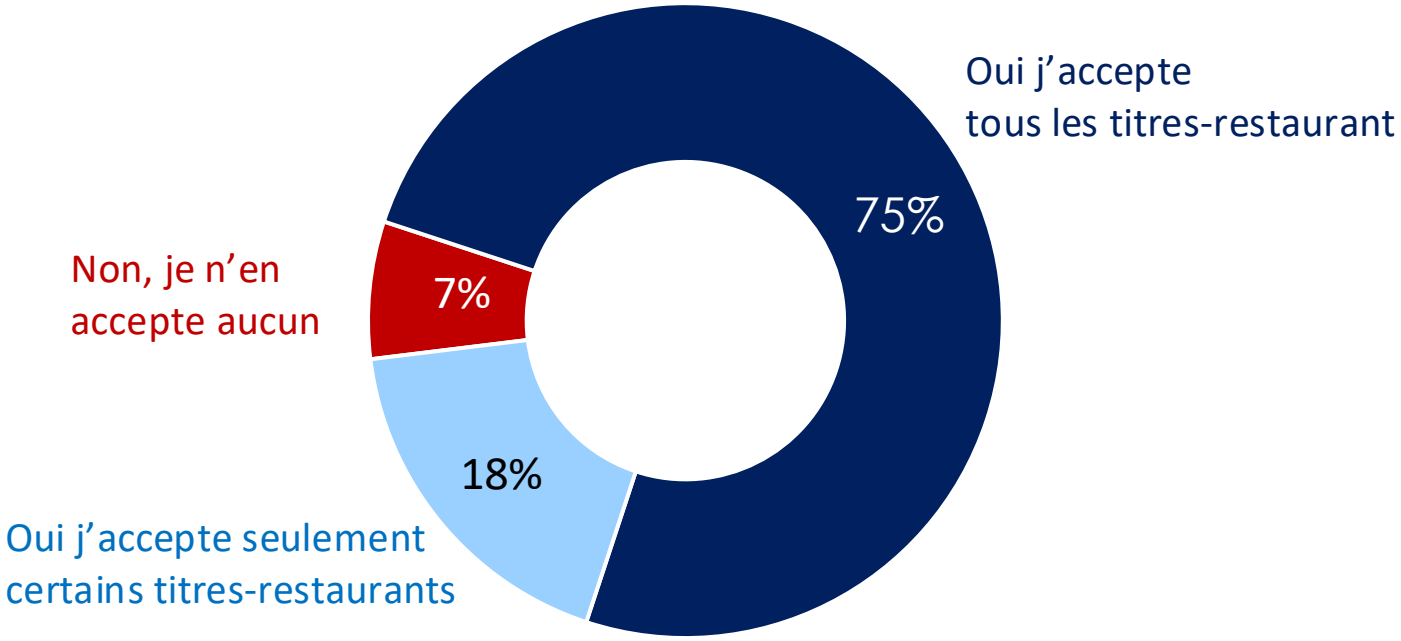

Sous-total
« Acceptent les titres-restaurants »

93 %

Restauration de type rapide : 95 %
Restauration traditionnelle : 92 %

VIAVOICE

Perception des taux de commissions prélevées actuellement

L'Autorité de la concurrence évalue à environ 4,5% le taux de commissions titres-restaurant prélevées par les émetteurs. Selon vous, ces commissions sont-elles :

Base : ensemble (1613 personnes)

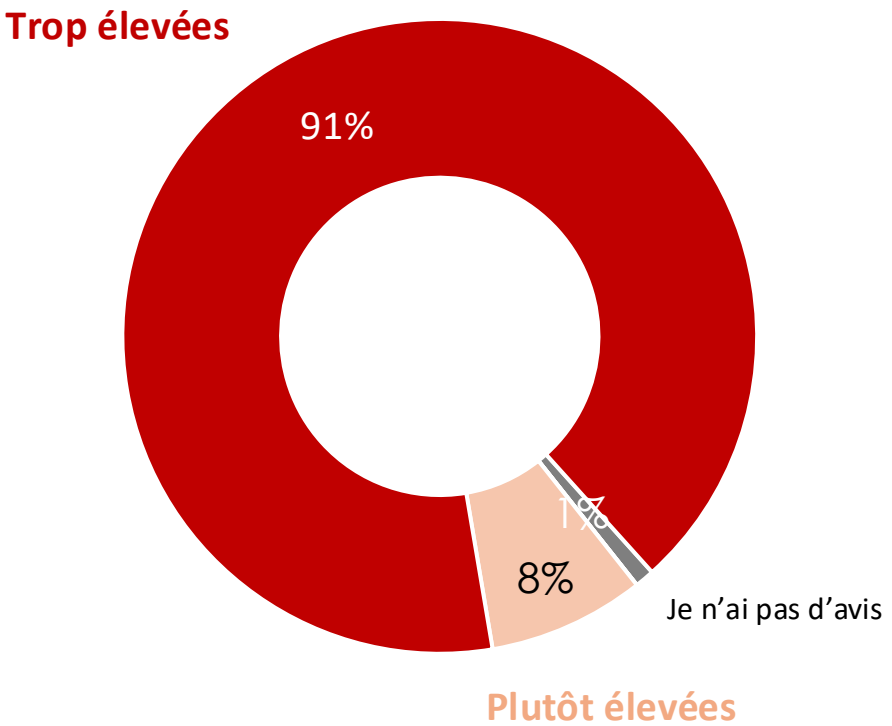

Sous-total
« Ces commissions sont trop élevées»
99 %

VIAVOICE

Acceptabilité des niveaux de commissions actuels

Avez-vous déjà envisagé de refuser les titres-restaurant à cause du niveau de commission ?

Base : ensemble (1613 personnes)

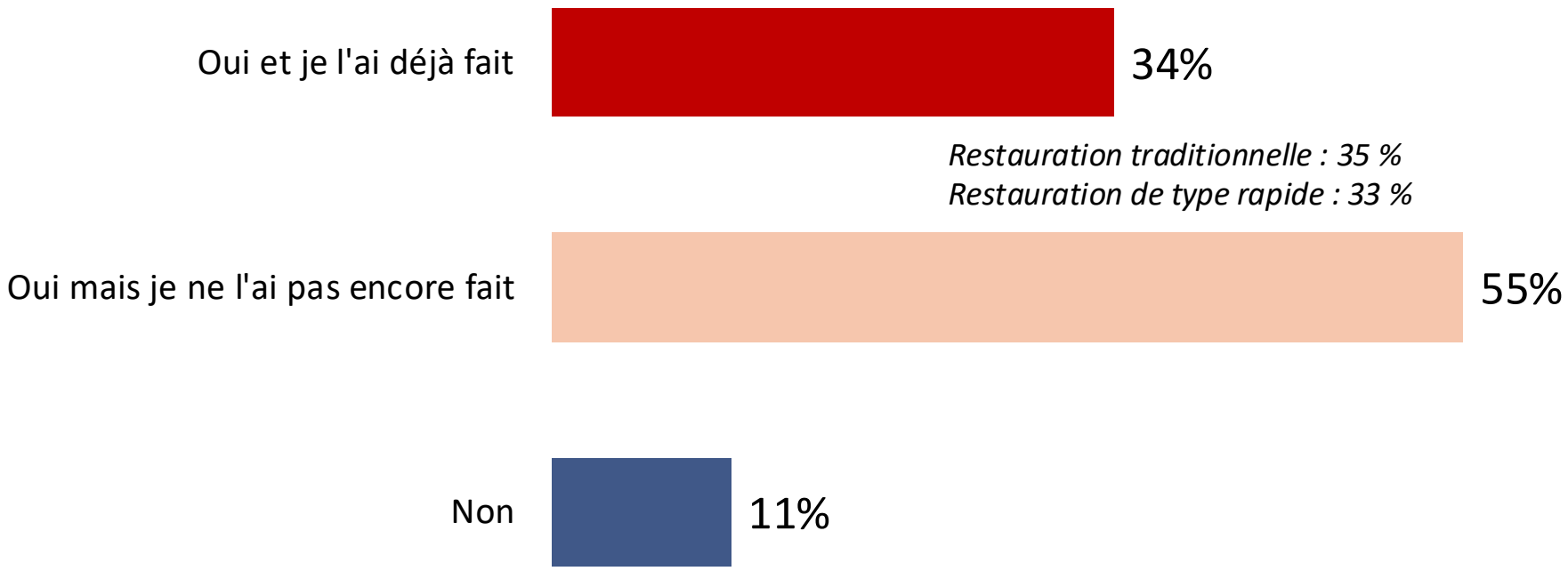

Sous-total
« Ont déjà refusé
des titres-restaurants
en raison du niveau
de commissions
ou envisagent de le faire»

89 %

VIAVOICE

Opinion concernant le plafonnement des commissions

La ministre du Commerce Véronique Louwagie a annoncé pour la rentrée une réforme des titres-restaurant. Le montant des commissions, "en hausse continue" selon l'Autorité de la concurrence, sera un point de discussion clé.

Selon vous, un plafonnement des commissions vous semble-t-il nécessaire ?

Base : ensemble (1613 personnes)

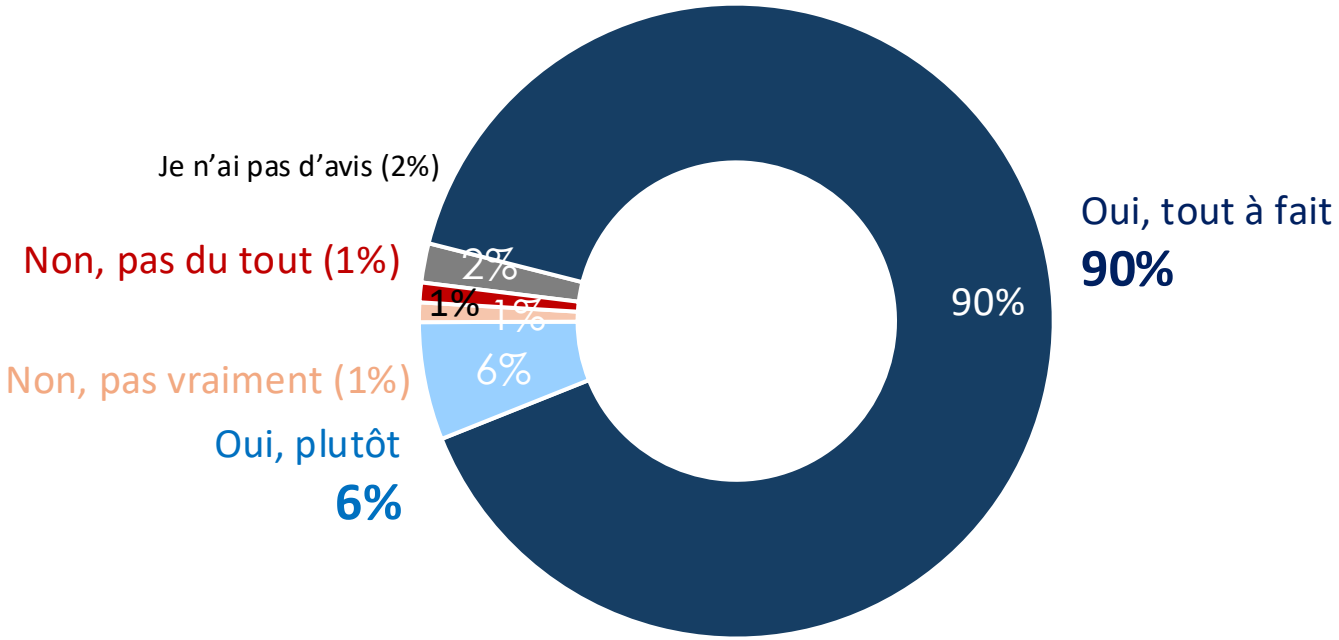

Sous-total
« Un plafonnement des commissions semble nécessaire »
96 %

Taux de plafonnement souhaité des commissions

Si le plafonnement est retenu, quel taux maximum vous semble adapté pour préserver vos marges tout en pérennisant le dispositif ?

Base : ensemble (1613 personnes)

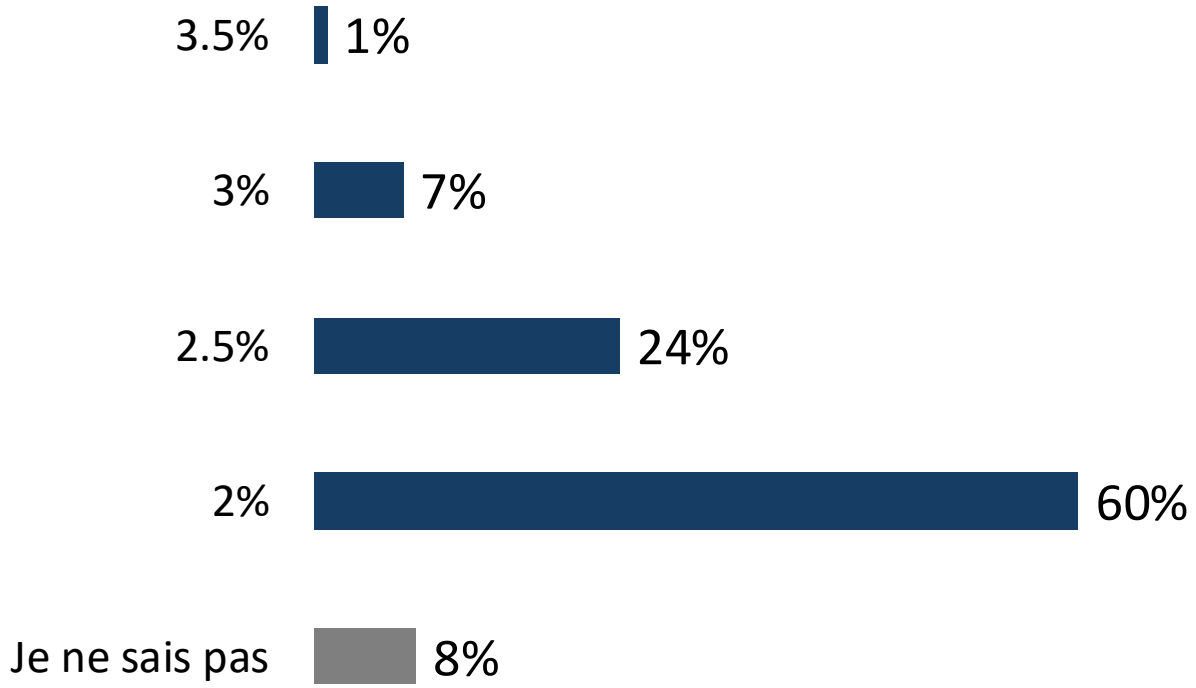

Sous-total
Un taux maximum de 2% ou 2,5%:
84%

Opinion concernant les doubles commissions

Certains émetteurs cumulent des commissions d'apport d'affaires en plus de frais de paiement par carte bancaire élevés (>1.5%) pour une même transaction. Souhaitez-vous que la réforme interdise cette pratique ?

Base : ensemble (1613 personnes)

Non, je ne souhaite pas que les doubles commissions pour une même transaction soient interdites

1%

Je n'ai pas d'avis (3%)

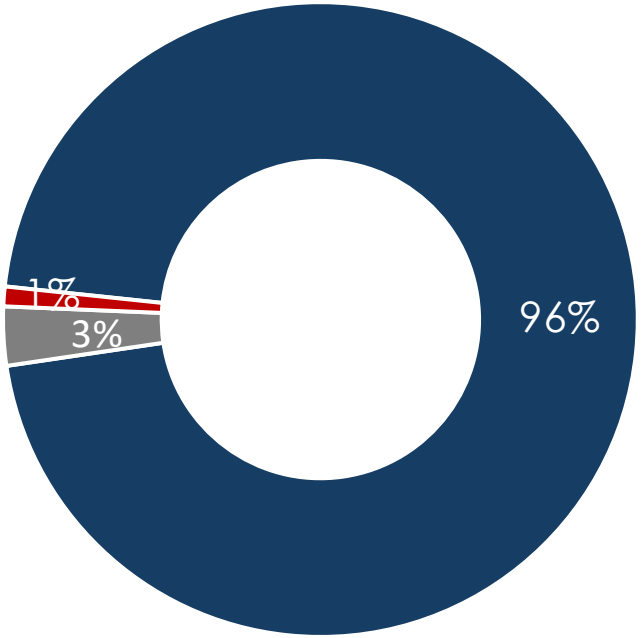

Oui, je souhaite que les doubles commissions pour une même transaction soient interdites

96%

Restauration traditionnelle : 97 %
Restauration de type rapide : 95 %

VIAVOICE

Opinion concernant la transparence tarifaire au moment de l'agrément

Selon vous, les restaurateurs devraient-ils pouvoir sélectionner les émetteurs qu'ils souhaitent en fonction des tarifs pratiqués (commissions + frais annexes) au moment de leur agrément ?

Base : ensemble (1613 personnes)

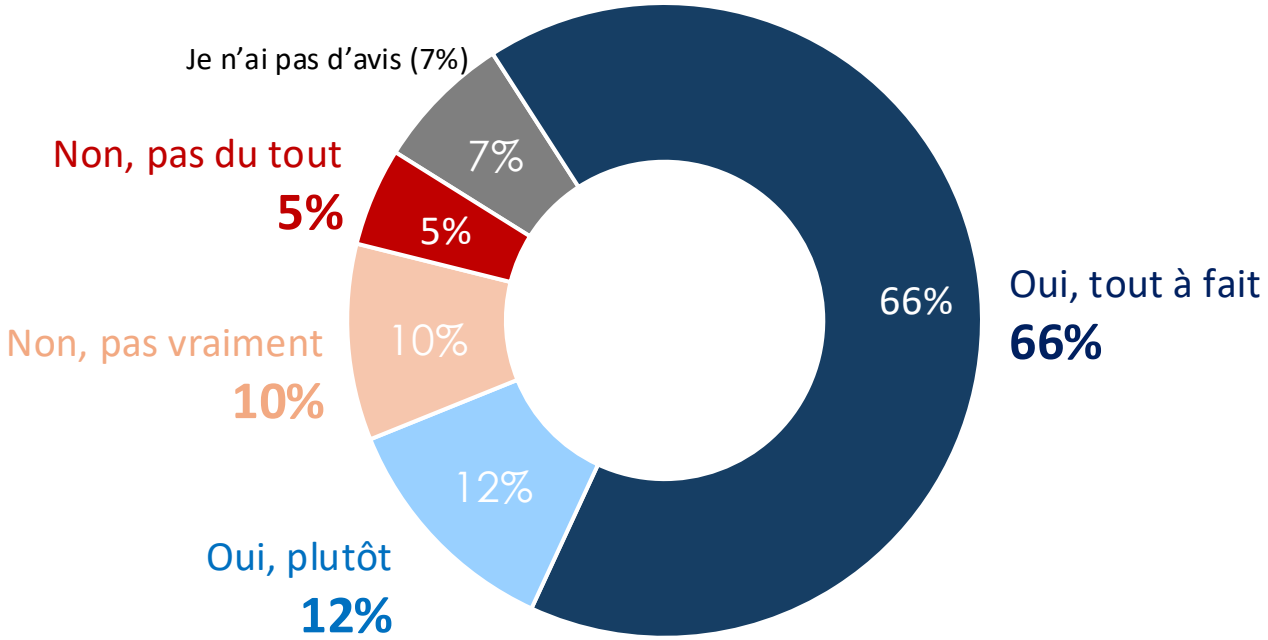

Sous-total

« Oui, les restaurateurs doivent pouvoir sélectionner les émetteurs qu'ils souhaitent en fonction des tarifs pratiqués au moment de leur agrément »

78%

Restauration de type rapide : 79 %
Restauration traditionnelle : 78 %

VIAVOICE



Études et stratégies d'opinion
pour les entreprises et les institutions

Viavoice

www.institut-viavoice.com
9, rue Huysmans, 75 006 Paris.
+ 33 (0)1 40 54 13 90.
Viavoice est une SAS indépendante.

Retrouvez toutes nos actualités :